



Service des Eaux du Vivier

MARCHE N°21MDIST02

.....

AVENANT N°1

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 27-09-2021 ;

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, BETONS LIBAUD, rue Jean François Cail 85400 Luçon, SIRET 317 666 931 00025, représenté par (qualité, nom, fonction)

.....
.....

d'autre part,

Vu :

- L'accord cadre n° 21MDIST02 relatif à la fourniture de pièces diverses pour les réseaux – lot 2 – Robinets vannes signé entre le Syndicat des Eaux du Vivier et BETONS LIBAUD et notifié le 19-07-2021;
- l'arrêté préfectoral du 10/12/2019 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération suite au transfert de compétence eau potable conformément à la loi Notre de du 7/08/2015

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – MODIFICATION DES MODALITES DE LIVRAISON DES VANNES PAPILLON

Les prestations décrites au marché initial sont modifiées pour prendre en compte les adaptations liées à la livraison des vannes papillons et pour assurer la continuité de service au regard des interventions sur les réseaux du SEV-CAN.

Les vannes papillons de gros diamètre nécessitent de prévoir un stockage sur le site du prestataire pour avoir des pièces disponibles dans le délai de 5 à 6 jours indiqué à l'acte d'engagement.

Par conséquent, il est prévu de stocker ainsi 2 unités pour les diamètres de 250 à 350 et une unité en diamètre 400.

En revanche, le délai de livraison est de 4 à 5 semaines en cas de commandes dont les quantités sont supérieures aux stocks définis ci-avant.

Les conditions de stockage sont celles défini au CCP, ou à défaut au CCAG-FCS.

A chaque commande de vannes papillons de diamètre 250 à 400, le titulaire s'engage à fournir tout document du fabricant attestant du délai de reconstitution du stock demandé.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le présent avenant ne modifie pas le montant du marché.

ARTICLE 3 – ANNEXES

Le présent avenant ne comporte aucune annexe.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,

Le titulaire

A Niort, le,

Le Président du SEV

Elmano MARTINS